

AVANTAGE ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE
ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Bénéficiaire :	
Adresse :	
N° d'affiliation :	N.I.S.S. :

Conditions d'intervention

*Notre mutualité accorde une intervention de 20,00 EUR par séance (sans toutefois dépasser le montant à charge du bénéficiaire) chez un licencié en psychologie qui est enregistré auprès de la Commission des psychologues et est accordée sur présentation de **l'attestation de traitement dûment complétée et les preuves de paiement pour chacune des séances.***

L'intervention est limitée à 8 séances par année civile et par bénéficiaire.

Pour avoir droit à l'intervention, l'affilié doit être en règle de cotisations à l'assurance complémentaire.

Seuls les statuts déterminent les droits et obligations des membres et ceux de la mutualité.

A compléter par le psychologue

Je soussigné, déclare être licencié en psychologie et être enregistré auprès de la Commission des psychologues et que le patient (nom et prénom) a suivi les séances reprises ci-dessous.

Date	Montant payé	N° identification auprès de la Commission des psychologues	Signature + cachet éventuel du psychologue

Attention : n'oubliez pas de joindre les preuves de paiement.

Solidaris Brabant s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de protection de la vie privée durant toute la durée du traitement des informations ici collectées. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Solidaris Brabant pour maintenir votre dossier à jour et que nous puissions toujours disposer de vos coordonnées complètes dans le cadre de nos prestations de services. Le règlement général sur la protection des données vous offre une série de droits par rapport à vos données (droit de rectification, d'accès, d'effacement, droit à la limitation du traitement,...). Consultez la charte relative à la protection des données à caractère personnel disponible sur notre site, pour une information plus étendue sur vos droits et les modalités de traitement de ces données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données , vous pouvez contacter le délégué à la protection des données, via l'adresse dataprotection.bra@solidaris.be. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits relatifs à la protection des données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'Autorité de protection des données belge.